

Référentiel de certification

Esprit et structure du référentiel de certification

On trouvera un premier tableau qui met en relation les capacités (notées C(n)) et les compétences (notées Cn(m)), n étant un indice de capacité et m un indice de compétence. Les capacités indiquées sont génériques alors que les compétences professionnelles sont propres à l'exercice des activités liées à la maintenance des matériels.

Le référentiel de certification est l'inventaire des compétences à développer

L'acquisition des compétences professionnelles constitue l'objet principal de la formation à dispenser. Chaque compétence est rédigée afin qu'elle soit exercée donc évaluée en phase terminale de formation. Les supports utilisés doivent appartenir à la formation suivie. Ces compétences terminales seront développées lors d'activités de maintenance, de réparation, de réglages mettant en œuvre les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants au matériel.

Pondération des activités

Dans le cadre de l'évaluation certificative (l'examen), la rédaction des compétences ci-après définit les conditions de l'évaluation. La présentation est faite sur trois colonnes :

- la première colonne : « savoir faire, être capable de » indique un ou plusieurs savoir-faire en relation avec l'énoncé de la compétence précisée en titre ;
- la seconde colonne : « conditions de réalisation » indique les conditions et/ou les moyens nécessaires à la définition de l'activité professionnelle support de l'évaluation terminale ;
- la troisième colonne : « critères et indicateurs de performance » indique les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale. Ces critères constituent les limites de l'exigence des compétences.

C.1 Communiquer

C.1.1 Communiquer avec la hiérarchie et avec le client ou l'utilisateur

C.2 Préparer

C.2.1 Préparer l'intervention et organiser son poste de travail

C.2.2 Restituer le matériel et/ou l'équipement

C.3 Réaliser

C.3.1 Réaliser les opérations de maintenance préventive systématique

C.3.2 Déposer, reposer des sous-ensembles

C.3.3 Démonteur - réparer - remonter des sous-ensembles

C.3.4 Mesurer-contrôler

C.3.5 Régler

Référentiel des activités professionnelles	Référentiel de certification
Champ d'intervention Dans les entreprises de maintenance, de location, de distribution, de matériels agricoles, de bâtiment, de travaux publics et de manutention, de parcs et jardins	Compétence globale Le titulaire de la MC Maintenance et contrôles des matériels doit être capable d'assurer des interventions de maintenance et de service sur des matériels, mettant en œuvre des procédures, des moyens de contrôle intégrés et/ou indépendants, des outillages et des équipements dédiés. Il doit intégrer les aspects liés à la communication, à la qualité, aux procédures spécifiques sur site, à la prévention des risques professionnels et à la protection de l'environnement.

Activités	Capacités	Compétences terminales
Préparer l'intervention	Communiquer C.1	1 Communiquer avec la hiérarchie et avec le client ou l'utilisateur <ol style="list-style-type: none"> Collecter les informations nécessaires à l'intervention Rendre compte de l'intervention réalisée à la hiérarchie et/ou au client Renseigner le document d'intervention en fournissant les éléments nécessaires à la facturation
Utiliser les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants	Préparer C.2	1 Préparer l'intervention et organiser son poste de travail <ol style="list-style-type: none"> Effectuer un contrôle préalable en vue d'identifier des anomalies Préparer le matériel ou l'équipement à l'intervention Mettre en poste le matériel et/ou l'équipement Organiser le poste de travail Mettre en œuvre : <ol style="list-style-type: none"> les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants les appareils de mesure <ol style="list-style-type: none"> Interpréter, traiter les informations de la procédure fournie
Réaliser l'intervention		2 Restituer le matériel et/ou l'équipement <ol style="list-style-type: none"> Préparer le matériel et/ou l'équipement à la livraison Remettre en état le poste de travail
Restituer le matériel	Réaliser C.3	1 Réaliser les opérations de maintenance préventive systématique <ol style="list-style-type: none"> Appliquer la procédure selon les préconisations du constructeur 2 Déposer, reposer des sous-ensembles <ol style="list-style-type: none"> Recenser, repérer les liaisons du sous-ensemble avec son environnement. Isoler les circuits, déposer, reposer, rétablir les liaisons Echanger des éléments ou des organes sur un matériel, un équipement ou un sous-ensemble Vidanger les différents fluides, rétablir les niveaux, purger si besoin 3 Démonteur - réparer - remonter des sous-ensembles <ol style="list-style-type: none"> Démonter, réparer les éléments et/ou les organes d'un sous-ensemble appartenant au matériel ou à l'équipement Remonter les éléments, les organes, le sous-ensemble sur le matériel ou l'équipement Réaliser le montage de matériels annexes et/ou d'équipements et/ou d'accessoires sur supports pré équipés 4 Mesurer - contrôler <ol style="list-style-type: none"> Réaliser les mesures sur des éléments ou organes mécaniques Réaliser les mesures simples sur les circuits hydrauliques, électriques et pneumatiques Appliquer les procédures de contrôle du constructeur (liste de vérifications) Identifier le ou les éléments défectueux 5 Régler <ol style="list-style-type: none"> Effectuer les réglages selon les préconisations du constructeur et/ou de la réglementation

C.1 Communiquer

Savoir faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C.1.1 Communiquer avec la hiérarchie et avec le client ou l'utilisateur		
C.1.11 – collecter les informations nécessaires à l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> – Un client ou un utilisateur avec son matériel et/ou un équipement – Les différents supports ou outils de communication de l'entreprise – L'historique du matériel – Les services disponibles dans l'entreprise – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • L'écoute du client est attentive et courtoise. • Les consignes émises par le chef d'atelier sont comprises. • Le matériel ou l'équipement est correctement identifié. • Toutes les informations nécessaires à déterminer la nature de l'intervention sont réunies. • La démarche qualité est appliquée.
C.1.12 – rendre compte de l'intervention réalisée à la hiérarchie et/ou au client	<ul style="list-style-type: none"> – La hiérarchie, un client ou un utilisateur – Les services disponibles dans l'entreprise – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention – Le document d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Le bilan du contrôle préalable est conforme à l'état du matériel. • Le compte-rendu s'effectue dans le respect des procédures de l'entreprise. • L'intervention est décrite dans sa totalité avec précision. • Le compte-rendu rédigé sur le document d'intervention doit être complet. Les anomalies constatées lors de la réception et de l'intervention sont correctement consignées. • La démarche qualité est appliquée.
C.1.13 – renseigner le document d'intervention en fournissant les éléments nécessaires à la facturation	<ul style="list-style-type: none"> – La hiérarchie – Le document d'intervention – Les outils de communication de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments indiqués sont conformes au travail effectué. • Toutes les rubriques sont complétées et exploitables. • La facturation est réalisable. • L'utilisation de l'outil informatique est maîtrisée.

C.2 Préparer

Savoir faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C.2.1 Préparer l'intervention et organiser son poste de travail		
C.2.11 – effectuer un contrôle préalable en vue d'identifier des anomalies	<ul style="list-style-type: none"> – Le matériel et/ou l'équipement et sa documentation – Le document d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Les anomalies constatées durant le contrôle (visuel, auditif, olfactif...) préalable sont notées sur le document d'intervention.
C.2.12 – préparer le matériel et/ou l'équipement à l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> – Le matériel, l'équipement, les sous-ensembles ou les organes – Les moyens de protection (housses, tapis...) – La démarche qualité de 	<ul style="list-style-type: none"> • La protection du matériel ou de l'équipement est assurée. • Le nettoyage du matériel et/ou de l'équipement est réalisé conformément aux règles de sécurité, d'environnement et

Savoir faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
	l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention – Les moyens et produits de nettoyage	d'hygiène. • L'intégrité du matériel et/ou de l'équipement est assurée. • Le matériel est propre. • La démarche qualité est appliquée.
C.2.13 – mettre en poste le matériel et/ou l'équipement.	– Le poste de travail libéré – Le matériel et/ou l'équipement et sa documentation – Les matériels de manutention, de levage, de calage	• Les procédures de mise en route et d'arrêt sont connues et respectées. • Le matériel est mis en œuvre et déplacé en toute sécurité par une personne autorisée. • Les règles de sécurité, de manutention, de levage, de calage, d'immobilisation et d'ergonomie sont respectées. • L'intégrité du matériel et/ou de l'équipement est respectée.
C.2.14 – organiser le poste de travail.	– Les équipements de protection collective et individuelle – Le poste dans l'atelier, sur site – Les outillages et équipements nécessaires – Les différentes sources d'énergie	• Le poste de travail est agencé dans un souci de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie. • Tous les outillages et équipements sont prévus.
C.2.15 – mettre en œuvre : – les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants – les appareils de mesure	– Les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants avec leurs notices d'utilisation – Les appareils de mesure – La documentation technique du matériel et/ou de l'équipement	• Les outils de contrôle et les appareils de mesure sont mis en œuvre en conformité. • L'intégrité des outils de contrôle intégrés et/ou indépendants et les appareils de mesure est respectée. • Les symboles, les pictogrammes, les codes des outils de contrôle sont connus et correctement interprétés. • Les mesures prises sont comparées aux données constructeur et correctement interprétées.
C.2.16 – interpréter, traiter les informations de la procédure fournie	– Le poste de travail – Le document d'intervention – Les outils d'information et de communication de l'entreprise – L'outil informatique et le logiciel – Les procédures de travail remises par le chef d'atelier	• Toutes les informations techniques et réglementaires relatives à l'intervention sont identifiées et interprétées.

Savoir faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C.2.2 Restituer le matériel et/ou l'équipement		
C 2.21 – préparer le matériel et/ou l'équipement à la restitution	<ul style="list-style-type: none"> – Le matériel et/ou l'équipement mis ou remis en état – Les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants – L'historique du matériel – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention – L'aire et les moyens de lavage – Les produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel est mis en œuvre, essayé et déplacé en toute sécurité par une personne autorisée. • Les nouveaux paramètres et données sont correctement saisis dans l'outil de contrôle. • Le matériel ou l'équipement est nettoyé en vue de sa restitution. • Les différents produits sont utilisés correctement. • L'historique est renseigné. • La démarche qualité est appliquée.
C.2.22 – remettre en état le poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> – Le poste de travail – Les équipements, outillages et notices d'utilisation nécessaires à l'intervention – Les fluides et déchets résultant d'une intervention sur un matériel ou un équipement – Les moyens de nettoyage et de remise en état – Les bacs et conteneurs de récupération – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Le poste de travail et les équipements utilisés sont nettoyés, rangés et remis en état. • Les déchets sont classés et évacués dans le respect des normes et des prescriptions de l'entreprise. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • La démarche qualité est appliquée.

C.3 Réaliser

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C.3.1 Réaliser les opérations de maintenance préventive systématique		
C.3.11 – appliquer la procédure selon les préconisations du constructeur	<ul style="list-style-type: none"> – Le document d'intervention – Le matériel et/ou l'équipement – Les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants – Le livret d'entretien – La documentation technique constructeur – Les pièces approvisionnées – Les fluides nécessaires en qualité et en quantité – Le poste de travail équipé – Les conteneurs de récupération des fluides et déchets – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • L'outil de contrôle est consulté suivant les prescriptions du constructeur. Toute anomalie est notée et communiquée à la hiérarchie. • La réalisation des opérations est conforme aux prescriptions du constructeur et à la procédure fournie. • L'échange systématique de pièces est réalisé suivant les prescriptions du constructeur. • Les serrages, étanchéités, niveaux, pressions, purges sont conformes. • Les règles de récupération des déchets sont appliquées et respectées. • Les règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement et d'ergonomie sont respectées. • Aucune détérioration périphérique n'est constatée. • La démarche qualité est appliquée. • Le temps alloué est respecté.
C.3.2 Déposer, reposer des sous-ensembles		
C.3.21 – recenser, repérer les liaisons du sous-ensemble avec son environnement. Isoler les circuits, déposer, reposer, rétablir les liaisons	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un équipement ou un sous-ensemble en dysfonctionnement – Le poste de travail équipé – La documentation technique constructeur – Le document d'intervention – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Les liaisons et connexions sont toutes identifiées. • Les connexions sont déconnectées et reconnectées en conformité. • Aucune détérioration périphérique n'est constatée. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • Le temps alloué est respecté. • La démarche qualité est appliquée.

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C.3.22 – échanger des éléments ou des organes sur un matériel, un équipement ou un sous-ensemble	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un équipement ou un sous-ensemble – Des éléments ou des organes – Le poste de travail équipé – La documentation technique constructeur – Le document d'intervention – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments ou les organes sont remplacés en respectant les prescriptions du constructeur ou de la procédure fournie. • Les liaisons, les connexions, les serrages sont conformes. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • Aucune détérioration périphérique n'est constatée. • Le temps alloué est respecté. • La démarche qualité est appliquée.
C.3.23 – vidanger les différents fluides, rétablir les niveaux, purger si besoin	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un équipement ou un sous-ensemble – Les fluides nécessaires, – Le poste de travail équipé – Les conteneurs de récupération des fluides et déchets – La documentation technique constructeur – Le document d'intervention – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure de remplissage des circuits n'entraîne pas la pollution des fluides utilisés. • Les fluides utilisés sont conformes aux prescriptions du constructeur. • Les serrages, étanchéités, niveaux et purges sont conformes. • Les règles de récupération des déchets sont appliquées et respectées. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • Le temps alloué est respecté. • La démarche qualité est appliquée.
C.3.3 Démonteur, réparer, remonter des sous-ensembles		
C.3.31 – démonter, réparer les éléments et/ou les organes d'un sous-ensemble appartenant au matériel ou à l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel ou un équipement avec un sous-ensemble en dysfonctionnement – Le poste de travail équipé – Les pièces approvisionnées – La documentation technique constructeur – Le document d'intervention – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Le démontage d'un sous-ensemble ou d'organes respecte les prescriptions du constructeur ou de la procédure fournie. • Les éléments ou les organes sont remis en état en respectant les prescriptions du constructeur ou de la procédure fournie. • Le remontage d'un sous-ensemble ou d'organes respecte les prescriptions du constructeur ou de la procédure fournie. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • Aucune détérioration périphérique n'est constatée. • Le temps alloué est respecté. • La démarche qualité est respectée.

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C.3.32 – remonter les éléments, les organes, le sous-ensemble sur le matériel ou l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel et/ou un équipement – Des éléments, des organes, un sous-ensemble – Le poste de travail équipé – La documentation technique constructeur – Le document d'intervention – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments et/ou les organes et/ou le sous-ensemble sont remontés sur le matériel ou l'équipement en respectant les prescriptions du constructeur ou de la procédure fournie. • Les serrages, étanchéités, niveaux sont vérifiés et conformes. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • Aucune détérioration périphérique n'est constatée. • Le temps alloué est respecté. • La démarche qualité est respectée.
C.3.33 – effectuer le montage de matériels annexes et/ou d'équipements et/ou d'accessoires sur supports prééquipés	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel ou des sous-ensembles – Le poste de travail équipé – Le matériel annexe et/ou l'équipement et/ou les accessoires – La documentation technique constructeur – Le plan de montage – Le document d'intervention – La démarche qualité de l'entrepris – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel et/ou l'équipement et/ou les accessoires sont montés en conformité en respectant les prescriptions du constructeur ou de la procédure fournie et des réglementations en vigueur. • Les connexions sont réalisées suivant les préconisations du constructeur. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • Aucune détérioration périphérique n'est constatée. • Le temps alloué est respecté. • La démarche qualité est respectée.
C.3.4 Mesurer, contrôler		
C.3.41 – réaliser les mesures sur des éléments ou organes mécaniques	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un sous-ensemble, un élément ou un organe – La documentation technique et les procédures du constructeur – Les appareils de mesure et de contrôle conventionnels et spécifiques disponibles – La documentation d'utilisation des appareils de mesure et de contrôle – Les outils spécifiques disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégrité des appareils de contrôle et de mesure est respectée. • Les mesures et les contrôles sont effectués selon les procédures du constructeur. • Les résultats relevés sont exprimés dans l'unité attendue avec la précision requise.

Savoir-faire Être capable de	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
C.3.42 – effectuer les mesures simples sur les circuits hydrauliques, électriques et pneumatiques	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un sous-ensemble ou un organe – La documentation technique et les procédures du constructeur – Les appareils de mesure et de contrôle conventionnels et spécifiques disponibles – La documentation d'utilisation des appareils de mesure et de contrôle – Les outils spécifiques disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégrité des appareils de contrôle et de mesure est respectée. • Les mesures et les contrôles sont effectués selon les procédures du constructeur. • Les résultats relevés sont exprimés dans l'unité attendue avec la précision requise. • Les équipements de protection individuelle sont adaptés et correctement utilisés.
C.3.43 – appliquer les procédures de contrôle du constructeur (liste de vérifications)	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un système, sous-système ou organe – Les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants – La documentation technique et les procédures du constructeur – Les procédures de contrôle du constructeur (liste de vérifications) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures sont appliquées. • Les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants sont mis en œuvre en conformité et en sécurité. • Les symboles, les pictogrammes, les codes des outils de contrôle sont connus et correctement interprétés. • Les résultats précis des contrôles sont notés.
C.3.44 – identifier le ou les éléments défectueux	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un système, sous-système ou organe – Les résultats des mesures et contrôles – La documentation du constructeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des mesures et des contrôles sont correctement interprétés. • Le ou les éléments défectueux est ou sont signalé(s) à la hiérarchie.
C.3.5 Régler		
C.3.51 – effectuer les réglages selon les préconisations du constructeur et/ou de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> – Un matériel, un équipement, un sous-ensemble déréglé – Le poste de travail équipé – La documentation technique du constructeur – La procédure de réglage du constructeur – Le document d'intervention – Les outils de contrôle intégrés et/ou indépendants – Les appareils de mesures et de contrôles préconisés par le constructeur – La démarche qualité de l'entreprise – Les procédures et les contraintes du site d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de mise en œuvre des outils de contrôle et appareils de mesure sont respectées. • Les réglages et les essais (pratiqués par une personne autorisée) effectués sont conformes aux valeurs prescrites par le constructeur. • Les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie sont respectées. • Aucune détérioration périphérique n'est constatée. • La démarche qualité est appliquée. • Le temps alloué est respecté.